

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 12 Procuration : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Réf : 2265 Cession concession DEVINCENTI à Mme GALLIMORE parcelles B 1015 et 2324</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le un juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Date de convocation</u> : 25 mai 2022</p> <p><u>Présents</u> : - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. DUCHEMIN Vincent -</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p>M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie M. MUFFAT Michel (la Glière) à M. MUFFAT Michel (la Ranche) Mme MICHAUD Carole à Mme TAVERNIER Marie</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine</p>
---	--

Monsieur le maire, propose au conseil municipal d'autoriser dans le cadre d'une concession de terrain aux Lindarets, la cession à titre onéreux par M. DEVINCENTI de sa concession, des parcelles B 1015 et 2324 à Mme Jenifer GALLIMORE, dans les conditions et pour la durée résiduelle de la concession existante actuellement.

Il précise que tous les frais seront supportés par les parties. Et que le nouvel acquéreur se substitue de plein droit aux droits et obligations découlant de la présente concession.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTE** la cession à titre onéreux par M. DEVINCENTI de sa concession, des parcelles B 1015 et 2324 à Mme Jenifer GALLIMORE, dans les conditions et pour la durée résiduelle de la concession existante actuellement.

* **PRECISE** que tous les frais seront supportés par les parties. Et que le nouvel acquéreur se substitue de plein droit aux droits et obligations découlant de la présente concession.

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Après transfert- en Sous-préfecture

Le Maire

DENNE Jean - Claude

